



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-05-27

Le 04 Octobre 2023,

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 27 Septembre 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 15h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, Président du CCAS.

Etaient présents : Patrick MARGIER, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Michelle DUPORT, Geneviève
PORTRON, Monique COLIN, Annie SANCHEZ, Philippe CHATON, Danielle BERGER, Gérard LYOT,
Geneviève BOROT, Robert PROTHIERE, Régine URIETA

Etaient absents : Armelle GIRERD-CHANEL, Bernadette SANCHEZ, Viviane TAHARI, Rachel CUCCO

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 13

Absents : 4

Procurations : 0

Votants : 13

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R.123-19,

VU le règlement intérieur du CCAS adopté par délibération du conseil d'administration en date du 15
juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner une commission permanente au sein du conseil
d'administration afin de faciliter et simplifier l'organisation du CCAS,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE le règlement intérieur du CCAS adopté par délibération du conseil d'administration en date
du 15 juillet 2020,

APPROUVE la création d'une commission permanente.

ADOpte le règlement intérieur ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20231004-D2023_05_27-DE

S²LO

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,
Le 04 Octobre 2023

Le Président,
Patrick MARGIER



A blue circular stamp from the 'COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' of 'LA VERPILLIÈRE' with the number '38290'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.